



Saisie attribution sur compte bancaire

Par **annev**, le **23/11/2007** à **14:06**

Bonjour,

Une saisie attribution a été effectuée sur le compte bancaire de mon mari le 29/10/07. Son compte est donc bloqué depuis cette date et il a juste bénéficié du solde insaisissable. Il ne conteste pas la saisie, il devrait recevoir une convocation pour une conciliation auprès du Jex ? Mon créancier vient de m'avertir qu'il ne veut pas établir d'échéancier et que les saisies sur salaire et les saisies attribution vont continuer. L'huissier peut-il effectuer une autre saisie attribution le 29/11/07, jour de virement du salaire sur le compte ? Des factures, ce mois-ci n'ont pas pu être honorées, et si le compte est de nouveau bloqué, cela va engendrer de nouvelles dettes.

Merci d'avance pour votre réponse.